

Cycle 2026/2027

Directrice ou Directeur des Ressources Humaines de collectivités de moins de 40 000 habitants

Contact : Service Evolutions Professionnelles – Inset d'Angers



Stéfany CHIHAB
stefany.chihab@cnfpt.fr
02.41.22.41.43

Fabienne Houdemon
fabienne.houdemon@cnfpt.fr
02.41.22.41.69

Plaquette et calendrier



Retrouvez les informations générales à propos du Cycle Directrice ou Directeur des Ressources Humaines : [ICI](#)
Les sessions en présentiel se tiendront à Angers.
Le premier module en présentiel aura lieu du 4 au 7 mai 2026.
Vous trouverez le planning intégral : [ICI](#)

Modalités d'inscription

1. Compléter le questionnaire en lien avec votre candidature, disponible [ICI](#)
2. Regrouper en 1 seul fichier nommé ainsi « 2026_Nom Famille_Prénom.pdf », l'ensemble des documents cités ci-dessous :
 - Votre CV actualisé,
 - Une lettre de motivation,
 - Votre fiche de poste,
 - Le dossier d'inscription complété,
 - La lettre d'engagement signée par l'autorité territoriale [ICI](#) ;
3. Déposer le fichier unique (CV actualisé, lettre de motivation et lettre d'engagement) [ICI](#)

En soumettant votre candidature, vous vous engagez à suivre ce cycle dans son intégralité.

Par la lettre d'engagement, votre collectivité s'engage à prendre les mesures nécessaires pour que vous puissiez suivre l'ensemble des modules du cycle, réaliser le rapport et la restitution orale de fin de cycle.

Date limite de dépôt du dossier : le vendredi 13 février 2026 à 18h

Sélection des participants



La sélection est effectuée sur la base des dossiers complets et reçus dans les délais impartis. Elle est effectuée par un comité pédagogique.

Le CNFPT favorise la proximité géographique. Ce critère pourra être pris en compte au moment de la sélection. Les candidats sont invités, à chaque fois que possible, à demander leur inscription dans l'institut le plus proche de leur résidence administrative.

La **sélection des candidats** retenus sera transmise **au plus tard le lundi 2 mars 2026**.

Vous relevez d'une délégation d'Outre-Mer :

Pour que votre candidature soit étudiée, elle doit **impérativement** recueillir l'accord de votre délégation CNFPT de rattachement. Cet accord écrit est à joindre au fichier documentaire ou à adresser par courriel à l'INSET d'Angers à l'adresse suivante : fabienne.houdemon@cnfpt.fr

Convocations



Si votre candidature est retenue, vous recevrez une confirmation de votre sélection par courriel. Vous serez ensuite inscrit(e) sur l'ensemble des modules du cycle sur la plateforme IEL du CNFPT par nos soins, et recevrez une convocation pour chacun des modules.

Modalités pratiques

Pour tout savoir sur la prise en charge de l'hébergement, des transports et de la restauration, cliquez sur ce lien : [ICI](#)

Indemnisations : pour percevoir vos indemnités de transport, vous devez transmettre un RIB/IBAN avant la fin du premier module. En cas de changement de domiciliation bancaire au cours du parcours, pensez à nous transmettre le RIB mis à jour.

Hébergement : La réservation d'hébergement n'est ouverte qu'à partir de l'envoi de la convocation. Vous trouverez dans celle-ci un lien pour réserver vous-même votre hébergement ce qui permettra une prise en charge directement par le CNFPT.

Justificatifs : Vous devez être en mesure de produire vos justificatifs de transport pendant toute la durée de la formation et jusqu'à réception de l'indemnisation.

Annulation : privilégiez l'achat de titres de transport remboursables. En cas d'annulation de votre part, le CNFPT ne prendra pas en charge ces dépenses.



N'engagez aucun frais tant que vous n'avez pas reçu de convocation.